

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 février 2020 à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. -. – JOLIVET B. – BOURDON
J – LANDUYT N – ZANCZAK P. – DEFRESNE X.

Mmes DELABIE ML. - VANDENBROM C. – FLORENCHIE MC _
VANPEVENAGE V. - LAMBERT F.

Absents excusés : GONCALVES M. - WILLOT S.

POUVOIR :

Aucun pouvoir n'a été donné

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 21 h 15

Mme VANPEVENAGE a été élue secrétaire

Convocation par mail et papier le **03 février 2020.**

Ordre du jour rajouté :

- Demande de l'ONF de leur soumettre des terrains communaux.
- Nouvelle convention pour les services d'ADICO

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Acceptation du compte rendu du 18 décembre 2019.
- Lecture et approbation du compte de gestion et CA 2019

Questions diverses :

- Lecture de la lettre d'AC2S.
- Mise en place du tableau de la permanence du bureau de vote.
- Lecture de la lettre de la Mairie de Chevincourt.

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 décembre 2019

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant relecture du compte rendu du 18 décembre 2019 aux adjoints et aux conseillers.

Après lecture faite, celui-ci a été voté à **l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR RAJOUTE :

II/ L'ONF DEMANDE DE CEDER DES TERRAINS FORESTIERS COMMUNAUX

Suite à la réunion d'octobre 2019, l'ONF nous propose un PV de reconnaissance concernant des parcelles forestières pour lesquelles ils souhaiteraient posséder.
Après lecture par Monsieur le Maire du PV édité par l'ONF en consultation avec le Conseil Municipal, il a été décidé à l'unanimité de ne pas accorder cette soumission de terrains pour l'ONF. Le Conseil Municipal souhaite garder la totale indépendance dans la gestion des parcelles nommées dans le PV (n°389 – 27 et 28).

III/ NOUVELLE CONVENTION ADICO.

ADICO a établi une nouvelle convention suite au changement de strate de population calculé lors du dernier recensement INSEE comprise actuellement entre 750 et 999 habitants.

Au vu du changement de cette strate la demande de service auprès d'ADICO est modifiée de ce fait une nouvelle convention est effectuée.

Au vu de ce changement et du besoin de ce service pour la commune, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** cette nouvelle convention.

IV/ LECTURE ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF ET DU CA

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget principal comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	156 208.83 €
	Réalisé :	89 829.95 €

Recettes	Prévu :	156 208.83 €
	Réalisé :	62 410.44 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	618 629.74 €
	Réalisé :	511 863.63 €

Recettes	Prévu :	618.629.74 €
	Réalisé :	577 511.98 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-27 419.51 €
Fonctionnement :	65 648.35 €
Résultat global :	38 228.84 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur CARDON Patrick, 1^{er} Adjoint au Maire, met en délibéré le compte administratif 2019 du budget principal.

Après en avoir **délibéré et à l'unanimité**, les membres du Conseil Municipal acceptent le compte administratif 2019 du budget principal.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par la trésorerie de Thourotte à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, votent le compte de gestion du budget principal 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

IV/ LETTRE DE REMERCIEMENT AC2S

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal d'un courrier de l'association AC2S dans lequel celle-ci remercie le Maire et son Conseil Municipal d'avoir aidé l'association à se développer en prêtant les locaux ...

VI/ PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Plage horaire	Election Municipal 15 et 22/03/2020
8h00 – 10h00	F. Lambert N. Landuyt G.Collé
10h00 – 12h00	V. Fontaine X. Defresne P. Cardon
12h00 – 14h00	B. Jolivet M-C. Florenchie
14h00 – 16h00	C. Vandenbrom ML Delabie M. Goncalves
16h00 – 18h00	M. Flamant P. Zanczak J. Bourdon
Dépouillement	M. Flamant P. Zanczak ML Delabie V. Fontaine P. Cardon

VII/ LETTRE DE CHEVINCOURT

Lecture de la lettre de la Mairie de Chevincourt qui dénonce le non fonctionnement de l'éclairage public de la rue du Moulin au niveau des Ecluses et que de ce fait leur part financière au projet de l'aménagement de de l'installation des îlots sera gelé jusqu'à ce que l'éclairage soit établie.

Tour de table :

Mr FLAMANT annonce au conseil, que nous avons 2 chiens errants dans le village. Malgré la convention signée avec la SPA, nous avons dû trouver un véhicule de transport pour les emmener à la SPA, celui-ci a été prêtée gracieusement par la société CARDON.

La SPA récupère les chiens jusqu'à 17h00 au-delà de cet horaire il faudra prévoir un local pour les garder pour éviter de les laisser errer.

Mr COLLÉ demande si nous avons eu des nouvelles de VIABILIS, mais la commune attend d'une part le constat d'huissier concernant la rétrocession, le courrier réponse de VIABILIS suivra après.

Concernant la voiture accidentée de la rue du Jeu d'Arc, qui est sur la voie publique depuis 2 mois, c'est à VIABILIS de réagir puisque le terrain leur appartient.

Mr COLLÉ demande si nous avons eu des nouvelles de la Police de l'eau par rapport aux sachets de produits contre les rats déversés dans la commune. Le maire répond qu'il y a eu un retour avec des sanctions prises contre la personne responsable.

Mme VANPEVENAGE annonce le remplacement de Cécilia pour son congé maternité qui débutera le 14 avril 2020. Nous accueillerons Melle Laura KIELOCK à partir du 02 mars 2020 jusqu'au 31/08/2020. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et sait savoir compter sur l'ensemble de l'équipe pour bien l'intégrer.

Mr LANDUYT nous informe que suite aux inondations de juin 2018, la CC2V s'est engagée à effectuer une étude sur la Vallée du Matz. De ce fait, le jeudi 20/02/2020 Monsieur HUGUES Alexandre représentant de la CC2V, accompagné d'une personne du Bureau d'étude de la Chambre de l'agriculture de la Somme, Monsieur CAUMARTIN Alban ont fait un exposé des écoulements des eaux de Melicocq. Une concertation est engagée avec les cultivateurs dont Monsieur LAMBERT et Monsieur LANDUYT qui évoquent les problèmes d'écoulement des parties inondées. Cette concertation avec les cultivateurs sera présentée dans les semaines à venir.

FIN DE SEANCE 21H15

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance :

OBJET	N°
DEMANDE DE L'ONF DE CEDER DES TERRAINS	01
NOUVELLE CONVENTION ADICO	02
CA ET COMPTE DE GESTION 2019	03

(Les délibérations sont à votre disposition pour lecture en mairie)

Signatures des membres :

BOURDON Jacques		GONCALVES Martine	
CARDON Patrick		JOLIVET Bertrand	
COLLE Gérard		LAMBERT Florence	
DEFRESNE Xavier		LANDUYT Nicolas	
DELABIE Marie-Louise		VANDENBROM Claudine	
FONTAINE Valérie		WILLOT Sophie	
FLAMANT Michel		ZANCZAK Philippe	
FLORENCHIE Marie-Claude			